

**LES PIÈCES A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UN COMPTE COURANT  
POUR LES EGLISES**

- Les Statuts de l'église
- Le Règlement Intérieur
- L'Autorisation d'installation délivrée par le Ministère de l'intérieur ou par l'autorité compétente
- Le Procès verbal reconnaissant les signataires et leurs attributions
- Une Demande d'ouverture de compte sur papier entête signée par le Responsable de l'église avec précision des signataires et de la modalité de fonctionnement des signatures sur le compte
- La copie de la pièce d'identité de chaque signataire
- 02 Photos d'identité récentes de chaque signataire
- Un justificatif de l'adresse de l'église
- Dépôt minimum : 500.000 FCFA